

## Politique saine alimentation **vert** la santé

Émise par : Direction des services techniques et de la logistique  
En vigueur depuis le 18 juin 2020

### 1. Objectifs

L'objectif de la présente politique est d'initier et de soutenir le changement vers l'amélioration de la qualité et la sécurité de l'offre alimentaire dans notre établissement, que ce soit pour les usagers, le personnel ou les visiteurs, dans le respect des modalités requises par les plans de soins nutritionnels et par les particularités associées au milieu de vie substitut ainsi que des communautés territoriales, lesquelles font partie de nos diverses installations.

Elle vise entre autres de :

1. Adopter les orientations et les principes du *cadre de référence* « Miser sur une saine alimentation : une question de qualité »;
2. Assurer la cohérence entre la mission du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de l'Outaouais, ses orientations en développement social et en développement des communautés, sa politique de développement durable, sa responsabilité populationnelle et l'offre alimentaire à l'intérieur de son organisation;
3. Appuyer et encourager les initiatives, la promotion d'une saine alimentation et de la sécurité alimentaire, l'acquisition et le maintien de saines habitudes alimentaires.

### 2. Contexte légal et réglementaire

- Plan stratégique du MSSS 2015-2020;
- Cadre de référence « Miser sur une saine alimentation : une question de qualité, 2009 »;
- Loi sur la santé publique et le Programme national de santé publique 2015-2025;
- Loi sur les services de santé et les services sociaux;
- Portrait de santé de la population québécoise;
- Loi et les règlements sur les produits alimentaires;
- Orientations ministérielles « Un milieu de vie de qualité pour les personnes hébergées en CHSLD »;
- Guide alimentaire canadien;
- La vision de la saine alimentation (MSSS, 2010);
- Pour une vision commune des environnements favorables à la saine alimentation, à un mode de vie physiquement actif et à la prévention des problèmes reliés au poids, (Gouvernement du Québec 2012);
- Cadre de référence en matière de sécurité alimentaire (MSSS, mai 2008);

<b>Politique saine alimentation <b>vert</b> la santé</b>		<b>No : P-065</b>	
Adopté par :			
<input checked="" type="checkbox"/> Conseil d'administration	Date : 2020-06-18	<input type="checkbox"/> Révision : Date :	Page 1 sur 4
<input type="checkbox"/> Comité de direction	Date :		

- Politique bioalimentaire du Québec 2018-2023 (MAPAQ, 2018);
- Politique gouvernementale de prévention en santé et son plan d'action interministériel;
- Loi sur les contrats des organismes publics;
- Plan d'action régional de santé publique 2016-2020 du CISSS de l'Outaouais;
- Loi sur le développement durable.

### 3. Personnes et organismes visés

Tous les médecins, dentistes, sages-femmes, employés, usagers, résidents, bénévoles, stagiaires, visiteurs et partenaires de l'ensemble des installations du CISSS de l'Outaouais.

### 4. Orientations et principes directeurs

Les orientations du CISSS de l'Outaouais en matière de saine alimentation sont :

- Offrir des repas et des collations diversifiés et de haute valeur nutritive;
- Intégrer les principes du développement durable à l'ensemble des activités des services alimentaires;
- Favoriser l'accessibilité physique et économique à une variété d'aliments de haute valeur nutritive;
- Promouvoir la saine alimentation auprès des clientèles des services alimentaires;
- Assurer le développement des compétences du personnel attitré à l'offre alimentaire;
- Assurer la qualité globale des aliments et des boissons offertes;
- Contribuer au développement social et au développement des communautés de l'Outaouais dans une perspective de développement durable et d'équité en santé.

La politique saine alimentation *vert* la santé s'appuie sur les quatre principes directeurs suivants :

- La promotion du bien commun qui fait référence à un environnement alimentaire sain;
- Les concepts de responsabilité et de cohérence, ces derniers réfèrent à la mission fondamentale des CISSS visant, entre autres, à contribuer à l'amélioration et au maintien de la santé de la population de l'Outaouais, incluant les clientèles que nous desservons et les communautés dans lesquelles elles vivent, ainsi que contribuer au développement social et économique de la région;
- Le principe d'exemplarité signifiant que les établissements du réseau doivent donner l'exemple, être un modèle et un leader à l'égard de la saine alimentation;
- Les principes de développement durable qui s'intègrent à l'adoption de pratiques visant à améliorer l'environnement alimentaire.

### 5. Champ d'application

Cette politique vise toutes les activités associées à l'alimentation dans l'établissement, y compris les services d'aliments et de boissons destinés au personnel et aux visiteurs via les

<b>Politique saine alimentation <i>vert</i> la santé</b>		<b>No : P-065</b>	
Adopté par :			
<input checked="" type="checkbox"/> Conseil d'administration	Date : 2020-06-18	<input type="checkbox"/> Révision : Date :	Page 2 sur 4
<input type="checkbox"/> Comité de direction	Date :		

cafétérias, casse-croûtes, machines distributrices, services de traiteur et boutiques. Elle vise également toute autre activité de nature commerciale ou non commerciale impliquant le service d'aliments ainsi que le service de repas et de collations servis aux usagers ou aux résidents, selon les modulations requises par le plan de soins nutritionnels ou les particularités associées au milieu de vie « substitut » ainsi que des communautés territoriales lesquelles font partie de nos installations.

Le milieu de vie « substitut » comprend notamment les centres d'hébergement, les centres de réadaptation, l'hôpital Pierre-Janet et les installations regroupant une clientèle jeunesse, ce qui en fait des milieux d'exception. De ce fait, les orientations du cadre de la présente politique se voient donc assouplies en vue de mieux recréer l'ambiance du milieu de vie où l'offre alimentaire pourra donc différer occasionnellement.

## 6. Responsables de la mise en œuvre de la politique

### Conseil d'administration

- Adopter la présente politique;
- Recevoir le rapport annuel d'activités;
- Veiller au maintien d'une culture organisationnelle qui valorise l'application des orientations et des objectifs de la présente politique.

### Direction générale

- Recommander l'approbation de la présente politique au conseil d'administration;
- Assurer l'application de la politique au sein de l'établissement;
- Adopter le plan d'action découlant de la présente politique.

### Direction des services techniques et de la logistique

- Présenter et promouvoir la politique de la saine alimentation **vert** la santé;
- Coordonner la réalisation du plan d'action découlant de la présente politique;
- Présider les travaux du comité de la saine alimentation **vert** la santé et soutenir les porteurs de dossiers dans la mise en œuvre des actions inscrites au plan d'action;
- Identifier les opportunités de partenariats ou d'initiatives en lien avec les objectifs de la présente politique;
- Intégrer les pratiques écoresponsables en lien avec la politique de développement durable.

### Toutes les directions

- Faire la promotion de l'application de la présente politique;
- Collaborer dans la mise en œuvre de la politique et des actions qui en découleront;
- Veiller au maintien d'une culture organisationnelle qui valorise l'application des orientations et des objectifs de la présente politique.

<b>Politique saine alimentation <b>vert</b> la santé</b>		<b>No : P-065</b>	
Adopté par :			
<input checked="" type="checkbox"/> Conseil d'administration	Date : 2020-06-18	<input type="checkbox"/> Révision : Date :	Page 3 sur 4
<input type="checkbox"/> Comité de direction	Date :		

**Les médecins, dentistes, sages-femmes, employés, bénévoles et stagiaires**

- S'approprier l'essence de la politique et adopter des comportements responsables et inhérents aux principes directeurs.

**Les usagers, visiteurs, partenaires et communautés territoriales locales**

- Adopter des comportements responsables et inhérents aux principes directeurs;
- Participer à la mise en œuvre de la présente politique.

**7. Autres dispositions**

Cette politique entre en vigueur dès son adoption par le conseil d'administration du CISSS de l'Outaouais et sera évaluée et révisée au plus tard trois ans après son adoption.

*Politique soumise par la Direction des services techniques et de la logistique*

<b>Politique saine alimentation <i>vert</i> la santé</b>		<b>No : P-065</b>	
Adopté par :			
<input checked="" type="checkbox"/> Conseil d'administration	Date : 2020-06-18	<input type="checkbox"/> Révision : Date :	Page 4 sur 4
<input type="checkbox"/> Comité de direction	Date :		